

Comités Consultatifs de Quartier (CCQ)

Quel est le rôle d'un Comité consultatif de quartier ?

Une commune se doit d'être le berceau de la démocratie et de la citoyenneté, avec le sentiment d'appartenance à une même communauté de destins, de valeurs, d'intérêts avec ses droits et ses devoirs. Pour répondre à cet enjeu, la démocratie participative est une démarche collective et positive.

Consulter, débattre, réfléchir et faciliter l'expression des citoyens doit être au cœur de nos préoccupations et de nos décisions. C'est pourquoi un Comité consultatif de quartier ouvre la possibilité à chacun d'être acteur de proximité de la vie locale en faisant appel aux compétences, aux avis et à la connaissance des quartiers.

Il constitue un lieu d'écoute, d'échanges et d'informations avec la possibilité de débattre sur tous les sujets d'intérêt communal majeur, comme le civisme, l'environnement, l'urbanisme, la voirie, la sécurité, le cadre de vie, l'animation, la solidarité..., tous les projets structurants de notre ville.

Il est un espace où s'exprime l'esprit citoyen et permet ainsi à tous les habitants de La Baule-Escoublac d'être associés à la vie de la cité par une participation volontaire, libre et bénévole. Le Comité consultatif de quartier participe ainsi au processus démocratique local et à la construction d'une décision, même si celle-ci reste au final de l'entière responsabilité du Conseil municipal.

Cette assemblée de quartier se doit d'être au service du bien commun dans l'intérêt général, avec l'envie de participer au bien-être et au bien-vivre au sein de notre commune.

Fonctionnement des Comités consultatifs de quartier (CCQ)

I – Administration

Le Cabinet du Maire est chargé de l'administration des CCQ : envoi des convocations et des comptes-rendus, réservation des salles municipales.

II – Fréquence

Chaque président détermine la fréquence des séances de son CCQ.

Toutefois, deux réunions par an semblent un bon rythme, par exemple au début du printemps et à l'entame de l'automne.

Chaque président est par ailleurs libre de réunir son CCQ à chaque fois que cela peut lui sembler nécessaire et comme bon lui semble, en entier, en partie ou par secteur, en fonction de l'actualité, des impératifs locaux, etc.

III – Préparation de la réunion

Chaque président détermine suffisamment à l'avance la date de la prochaine réunion de son CCQ., l'heure, le lieu et l'ordre du jour et en informe le Cabinet.

S'il s'agit d'une salle municipale, le Cabinet en vérifie la disponibilité, la réserve alors et veille à son équipement éventuel (tables, chaises...). En cas d'impossibilité, le président du CCQ en est informé et une nouvelle date est proposée.

Si la présence d'un chef de service est souhaitée, le Cabinet vérifie également que celui-ci peut être présent.

Le Cabinet envoie ensuite la convocation avec l'ordre du jour par mail à tous les membres du CCQ concernés. Un rappel leur est adressé deux, trois jours avant.

IV – Tenue de la réunion

Le président du CCQ vérifie avant la réunion que tout est bien en place.

Une personne parmi les participants de la réunion est volontaire ou désignée pour la prise de notes qui serviront à la rédaction du compte-rendu.

Chaque président de CCQ décide du format de la réunion (durée, déroulé, prise de parole...).

Néanmoins, une heure et demie semble être une durée appropriée.

Comme ces réunions doivent être un lieu d'échanges, il est suggéré dans ce cadre le déroulé indicatif suivant :

- le président et les élus présents présentent l'actualité municipale, les projets à venir, font le point sur les travaux en cours..., tant au niveau de l'ensemble de la commune qu'au niveau du quartier concerné, pendant (+/-) une demie heure. Eventuellement le chef de service invité prend la parole.
- Les membres du CCQ évoquent ensuite les problèmes locaux du quartier, les difficultés, les problèmes..., remontent des informations et font part d'idées et de suggestions, pendant (+/-) une demie heure ;
- le temps restant de la réunion pouvant être une conversation libre sur différents sujets, éventuellement autour d'un pot ou d'un café (à prévoir donc avant).

En fonction de l'actualité, tout autre forme de déroulé est bien-sûr envisageable.

V – Compte-rendu de la réunion

Les notes prises lors de la réunion vont servir à rédiger le compte-rendu.

Celui-ci est réalisé soit par le président du CCQ, soit par la personne qui a pris les notes. En cas de difficultés et en dernier recours, elles sont envoyées au Cabinet qui se chargera alors de la rédaction du compte-rendu.

Dans tous les cas, le Cabinet est chargé de sa mise en page formelle (en-tête, standardisation...)

Une fois validé par le président du CCQ, le Cabinet envoie le compte-rendu à :

- > chaque membre du CCQ concerné ;
- > chacun des cinq autres présidents de CCQ ;
- > chaque adjoint au maire ;
- > à Monsieur le maire.

De cette façon, une bonne transversalité est assurée et permet l'échange d'informations et la diffusion d'idées pour chacun.

VI – Information des CCQ

Si un projet structurant est envisagé dans un quartier, une bonne démarche constituera de la part de l'adjoint au maire concerné à en informer le président du CCQ visé, afin de déterminer si une consultation peut s'avérer utile.

VII – Divers

S'il y a une volonté d'harmonisation de la méthode de travail entre les six CCQ, chacun conserve néanmoins son autonomie de fonctionnement. Chaque président peut ainsi utiliser les outils qu'il souhaite pour animer son groupe.

Liste des Elus ou représentants désignés par le Conseil municipal pour les différents comités ^

CCQ La Baule-Escoublac

Date : 24 septembre 2020

Lieu : Mairie Annexe Escoublac

Adjoint du Maire	Xavier	LEQUERRE
Conseiller municipal	Philippe	MANDIN
Conseiller municipal	Pascal	MABIT
Conseiller municipal	Stéphane	BURBAN
Conseiller municipal	Karine	Challier
	Aurore	LERAT
Représentant de Mme Anne BOYÉ	Anne	BOYER

CCQ Guézy

Date : 23 janvier 2021

Lieu : Mairie Annexe du Guézy

Adjointe au Maire	Annabelle	GARAND
Conseillère municipale	Sandrine	LE VOEDEC
Conseillère municipale	Sophie	DOUCHIN
Conseillère municipale	Anne	BOYE
Conseiller municipal	Jean-Yves	GONTIER
Représentant élu par le CM	Lionel	DRIBAUT
Représentant élu par le CM	Michel	LE BARS
Représentant élu par le CM	Laurent	SARVER

CCQ La Baule-Les-Pins

Date : 20 mars 2021

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Conseiller municipal	Bertrand	PLOUVIER
Conseiller municipal	Nicolas	APPERT
	Robert	BERRY-ESNAULT
	Hélène	BRISSEAU
	Jean-Jacques	GEBHARD
	Patrick	GUIHÉNEUF
Conseillère municipale	Caroline	LE ROUX
Conseillère municipale	Laëtitia	ENGLISH
Représentant de Mme Anne BOYÉ	Georges	PICHEROT

CCQ Floralie Beslon Kerquessaud

Date : 26 mars 2021

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Adjointe au Maire	Danielle	RIVAL
Conseillère municipale	Sophie	MINSSART
Référent RCSC	Mériem	GASMI
	Roger	LÉVEIL
	Georges	PAUMARD
	Jean-Pierre	THENEZAY
Conseiller municipal	Jacques	RENAUD
Représentante de Mme Anne BOYÉ	Christine	DENNE

CCQ La Baule Centre

Date : 27 mars 2021

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Conseillère municipale	Sophie	PEUREUX
Conseiller municipal	Bruno	MISSET
	Jocelyne	DUPUIS
	Marie	LANCIEN
	Gérard	EVAIN
	René	BLÉCON
Conseillère municipale	Dany	LAMY
	Christine	DENNE

CCQ Benoit Grand Clos

Date : 9 avril 2021

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Conseiller municipal	Jean-Christophe	PERRIO
Conseiller municipal	Jean-Yves	LEHUÉDÉ
Référent RCSC/ coordinatrice "2021 Année du cheval"	Virgine	FONTAINE
	Valérie	PÉRONNE
	Philippe	ROUSSEAU
	Harold	QUINQUIS
Conseiller municipal	Luc	DOMEAU
Conseiller municipal	Nicolas	APPERT
Représentant de Mme Anne BOYÉ	Luc	GARRIGUES

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

